

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 3 pouvoirs

Date de convocation

29 octobre 2024

Date de publication

7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelynne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Mickaël VAIRELLES, Karine VERVISCH.**

Représentés : **Simone DEVAUX pouvoir à Régis RENARD, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pascale PETIT pouvoir à Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Lucienne WOJTYNA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 12_05112024

N°12 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD

Le rapporteur rappelle que lors du conseil municipal du 2 avril 2024, les attributions de subvention aux associations ont été validées pour 2024. L'association d'escalade Roc Altitude avait sollicité uniquement une subvention ordinaire qui lui a été attribuée pour 1 500 €. Or il s'avère que l'association a réalisé, en 2024, des travaux de revêtement du mur d'escalade et sollicite à ce titre une subvention exceptionnelle.

Le bilan financier de ces travaux est le suivant :

- Dépenses : 12 392.67 €
- Recettes :
 - Subvention conseil départemental : 5 453 €
 - Subvention ville : 2 574 €
 - Autofinancement : 4 370.67 €

L'association Roc Altitude sollicite donc la ville de Bar-sur-Aube pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 574 € pour les travaux de revêtement du mur d'escalade.

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines, Urbanisme, habitat, sécurité et Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 28 octobre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention exceptionnelle suivante à l'association Roc Altitude pour les travaux de revêtement du mur d'escalade : 2 574 €,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

Fl



..Lucienne...WATYNA secrétaire de séance

Waty